

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

Etaient présents : Christian LEGENDRE, Jean-François DESCHAMPS, Michel TAFFOUREAU, Marlène JOHANET-FOURAGE, Martine GILLET, Thierry CAILLETTE, François VAPPEREAU, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Maïté AVILES, Valérie PEUGNET.

Absent ayant donné procuration : Lise LE DÛ à François VAPPEREAU, Dany HAMONIERE à Jean-François DESCHAMPS, Françoise BODET à Marlène JOHANET-FOURAGE, Jérémy TAINÉ à Michel TAFFOUREAU.

Secrétaire de séance : Maïté AVILES

Le compte rendu du conseil municipal en date 6 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- *Délibération relative aux subventions des associations 2024,*
- *Délibération relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux du cabinet de kinésithérapie.*

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Conformément à la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 relative à la nouvelle obligation des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans le conseil. Le conseil municipal prend acte de l'état récapitulatif présenté.

1 Vote du compte administratif 2023

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2023 laissant apparaître :

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	813 716,33 €
Un total de recettes de	865 642,40 €
Soit un excédent de fonctionnement de	51 926,07 €

En section d'investissement

Un total de dépenses de	1 063 056,84 €
Un total de recettes de	856 872,62 €
Soit un déficit d'investissement de	- 206 184,22 €

Reste à Réaliser en section de fonctionnement	Néant
Reste à Réaliser en dépenses section d'investissement	215 888,91 €

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel TAFFOUREAU, hors de la présence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire,

Approuve à la majorité le compte administratif 2023.

2 Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Conseil municipal constatant l'identité des valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	813 716,33 €
Un total de recettes de	865 642,40 €

En section d'investissement :

Un total de dépenses de	1 063 056,84 €
Un total de recettes de	856 872,62 €

Reste à Réaliser en fonctionnement	Néant
Reste à Réaliser en dépenses d'investissement	215 888,91 €

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.

3 Affectation des résultats

Avec le report des années antérieures, le résultat d'exécution du Budget de l'exercice 2023 apparaît comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : **540 607.29€** détaillé comme suit :

Résultat antérieur reporté 2022 pour 488 681.22€ + résultat 2023 pour 51 926,07€.

Un excédent d'investissement de : **224 859.56€** détaillé comme suit :

Résultat antérieur reporté 2022 pour : 431 043.78 + (- résultat 2023 pour 206 184,22€).

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront affectés au Budget Primitif 2024 de la façon suivante :

Au compte R 1068 Réserve en investissement : **0€**

Au compte R 002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de **540 607.29€**

Au compte R 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de **224 859.56€**

Résultats 2023

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2023	865 642.40	856 872.62	1 722 515.02
Dépenses 2023	813 716.33	1 063 056.84	1 876 773.17
Résultats 2023	51 926.07	-206 184.22	-154 258.15
			0.00
Résultat antérieur reporté 2022	488 681.22	431 043.78	919 725.00
TOTAL REPORTÉ	488 681.22		
Résultat cumulé 2024	540 607.29	224 859.56	765 466.85

Détermination du besoin de financement

RAR Recettes	0.00
RAR Dépenses	215 888.91
Solde des RAR	-215 888.91

Résultat d'investissement	224 859.56
Solde des RAR	-215 888.91

Excédent d'investissement = 8 970.65 (si cumul investissement positif)

Affectation des résultats

c/ 1068 (R): Réserve en investissement	0.00
c/ 001 (R): Excédent d'investissement reporté	224 859.56
c/ 002 (R) : Excédent de fonctionnement reporté	540 607.29
TOTAL AFFECTE	765 466.85

4 Taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il précise à l'assemblée que les taux d'imposition n'ont pas été réévalués depuis 2014 et que l'Etat a augmenté de 3.5% les bases.

Michel TAFFOUREAU présente un tableau récapitulatif et comparatif avec les communes limitrophes laissant apparaître que la commune se situe dans la moyenne basse.

Afin que les projets puissent aboutir sereinement, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux de 5%.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDENT de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 18.56%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.11%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.05%

CHARGENT Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4 Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme 2 776 823.98€.

Le budget de la section de fonctionnement est voté au chapitre.

Le budget de la section d'investissement est au voté chapitre

Section de fonctionnement pour : 1 464 617.29 €

Section d'investissement pour : 1 312 206.69 €

Les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter le budget 2024.

6 Approbation du Compte de Gestion CCAS 2023

Le Maire informe le Conseil municipal que la trésorerie demande la validation du compte de gestion du CCAS 2023 et dissous au 31 décembre 2022. En effet, les imputations comptables ont été effectuées sur l'année 2023.

Le Conseil municipal constate l'identité des valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de 0 €

Un total de recettes de 0 €

En section d'investissement :

Un total de dépenses de 0 €

Un total de recettes de 0 €

Reste à Réaliser en fonctionnement 0 €

Reste à Réaliser en dépenses d'investissement 0 €

Résultat de la clôture de l'exercice précédent de 2022 :

- Investissement : 2000 €
- Fonctionnement : 640,50 €

Intégration des résultats sur le BP 2023 : 2640,50 €

Résultats budgétaires de l'exercice

00901 - CCAS ASCHERES-LE-MARCHE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00901 - CCAS ASCHERES-LE-MARCHE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 000,00			-2 000,00	
Fonctionnement	640,50			-640,50	
TOTAL I	2 640,50			-2 640,50	
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 640,50			-2 640,50	

Approuvé à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.

7 Convention avec l'ADIL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

De forme associative, l'ADIL 45 a été créée à l'initiative du Conseil général du Loiret, en partenariat avec les services de l'Etat.

Il rappelle également que cet organisme a été sollicité lors du réaménagement des locaux scolaires et de la mairie concernant les travaux d'isolation et études énergétiques, dans la réalisation des travaux dans la salle des fêtes / restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour 1 an.

Le montant annuel de la contribution est fixé à 1€/an/hab. selon la population légale en vigueur publiée par l'INSEE soit 1 142€.

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De confier à l'ADIL 45-28 la mise en place de Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 1 an, renouvelable, **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

8 Convention avec l'EPFLI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau professionnel de santé souhaite s'installer sur la commune. Afin de permettre cette installation, il est proposé à l'assemblée de solliciter une nouvelle fois l'EPFLI afin qu'il se porte acquéreur d'une maison d'habitation nécessitant des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs ainsi qu'une mise en conformité pour l'accès PMR. Il précise également que ce professionnel investit à hauteur de 100 000€ pour son matériel médical.

Monsieur le Maire rappelle que l'EPFLI a vocation à assister les collectivités locales dans leurs acquisitions foncières et immobilières. Ces dernières sont effectuées en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. En assurant le portage et la gestion du foncier, ils dégagent ainsi aux collectivités locales le temps et les moyens nécessaires pour élaborer ou affiner leurs projets d'aménagement dans les meilleures conditions possibles.

Il précise que deux formalités sont à effectuer :

1 : autoriser Monsieur le Maire afin de saisir de l'EPFLI dès cette séance,

2 : que le conseil municipal prend acte qu'une nouvelle délibération sera prise afin de définir les modalités du projet.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, 1 abstention, 14 voix pour :

D'autoriser Monsieur le Maire à saisir l'EPFLI relatif au projet ci-dessus,
D'acter qu'une nouvelle délibération sera prise afin de définir les modalités du projet,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs.

9 Devis / travaux

a/ cabinet de kinésithérapie : suite à la commission d'appel d'offres du 3 avril 2024, Monsieur le Maire présente la proposition retenue pour le marché des travaux du cabinet de kinésithérapie :

- montant total des travaux : 193 186.27€ HT hors les honoraires de l'architecte, le coordinateur sécurité, l'organisme de contrôle et divers frais.
- Montant du projet : 223 038.27€ HT tous frais inclus soit 267 645.92€ TTC.

Monsieur LEGENDRE Christian quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur HAMONIERE Dany n'est pas présent au conseil municipal.

DEPENSES CABINET DE KINESITHERAPIE

LOTS	DECOMPOSITION	ENTREPRISE RETENUE	PRIX HT
1	voirie et réseaux divers - espaces extérieurs	TP du Pithiverais	28 963.07
2	démolition - gros œuvre - réseaux intérieurs et ravalement	CHARPENTIER	60 139.31
3	charpente - couverture - plancher bois	HAMONIERE	11 839.22
4	menuiseries extérieures et intérieures	HAMONIERE	24 522.60
5	électricité - courants faibles - VMC - alarme incendie	EDDIA	9 957.77
6	chauffage par pompe à chaleur	WIHOME	11 254.81
7	doublages - cloisons - plafonds	AGD	17 290.19
8	plomberie - eau chaude	WIHOME	6 070.26
9	carrelages - faïences	SORECAP	16 349.04
10	peintures	LEROY SEB DECO	5 684.00
		TOTAL sans option	192 070.27
		option peinture des volets	1 116.00
		TOTAL	193 186.27
	mission architecte		20 052
	bureau de contrôle		4 900
	SPS		3 000
	diagnostic plomb / amiante		1 900
		TOTAL des missions	29 852
		TOTAL HT	223 038.27
		TOTAL GENERAL TTC	267 645.92

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De retenir la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

b/ contrat de mission d'architecte : dans le cadre de ces travaux, la commune sera assistée par un cabinet de maîtrise d'œuvre, à savoir Monsieur Cédric PHILIPPE, architecte DPLG.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat de maîtrise d'œuvre. Pour l'ensemble de ces missions, la rémunération proposée est de 16 405€ HT soit 19 686€ TTC.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'accepter le contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Cédric PHILIPPE, architecte DPLG,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

10 Subventions aux associations 2024

Madame JOHANET-FOURAGE informe l'assemblée que la commission Vie Sociale et Associative a travaillé sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 à savoir :

SUBVENTION POUR 2024

ASSOCIATIONS	2024
Club du 3 ^{ème} Age	500.00 €
Tennis Club Aschérois	900.00 €
ASA Basket Aschères	1 500.00 €
L'Aschères Comédie	1 800.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
Familles Rurales Aschères-Oison	1 000.00 €
Aschères Culture et patrimoine	500.00 €
Au Fil des Vignes	500.00 €
ACPG – CATM	150.00 €
Chasse Aschéroise	500.00 €
Association Courir pour Curie	150.00 €
Association des secrétaires de Mairie	100.00 €
SPA	250.00 €
TOTAL	9 350.00 €

Le montant total des subventions proposées s'élève à 9 350€ pour l'année 2024.

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus mentionnées aux différentes associations pour l'année 2024.

11 Questions diverses

a/ Travaux de voirie rue Amédée Guérin : le projet de réfection de la voirie rue Amédée Guérin est repoussé en 2025. Le Conseil Départemental a déjà octroyé une subvention de 24 564€ + 10 000€ des amendes de police soit un total de 34 565€, représentant environ 49% du montant des travaux estimés à 70 184,12€ HT.

Monsieur le Maire précise que la part du produit des amendes revenant aux collectivités territoriales est désormais portée par le programme 754 du CAS intitulé « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières »

A vingt-trois heures quinze l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.